

## LEADER 2014-2020 PAYS DE GÂTINE

### FICHE ACTION 2 :

### Encourager les acteurs économiques de Gâtine à renforcer l'identité du tissu économique local pour accroître son attractivité

#### Références réglementaires européennes et régimes d'Etat

- Règlement (UE) N°1305/2013 du Parlement européen et du conseil du 17 décembre 2013
- Le règlement n° 1407/2013 du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 TFUE aux aides de minimis
- Projet de décret fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes co-financés par les fonds européens structurels et d'investissement pour la période 2014/2020 (en cours) – 13 octobre 2014
- Décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions d'Etat pour des projets d'investissement modifié par le décret n°2003-367 du 18 avril 2003

Les références réglementaires ci-dessus seront complétées et actualisées au fur et à mesure de la parution des textes qui cadrent la mise en œuvre de ce dispositif.

#### Rappel du contexte et de l'enjeu

Dans le cadre de l'élaboration du SCOT en 2014, le Pays de Gâtine a réalisé un schéma économique et agricole du territoire qui a permis de faire émerger plusieurs faiblesses structurelles propres au territoire en matière de développement des activités économiques.

Hormis la filière agroalimentaire, le Pays de Gâtine est doté d'un tissu d'activités économiques qui n'est pas suffisamment identifié et reconnu à l'extérieur du territoire, ce qui limite sa capacité d'attractivité.

Il présente un nombre important de petites et moyennes entreprises diversifiées (métallurgie, transformation du bois, construction, l'artisanat...) dont la croissance doit être consolidée, voir développée. Il est structuré autour de deux grands pôles (Parthenay, Airvault...) et de zones d'activités économiques plus isolées en milieu rural.

Cette dispersion sur l'ensemble du territoire ne facilite pas une dynamique de cohésion et de visibilité.

Cette faiblesse est d'autant plus marquée, que le territoire de Gâtine est à proximité de territoires qui proposent des zones d'activités économiques en nombres et en qualité.

En matière d'innovation, les entreprises locales peuvent présenter une dynamique propre mais elles arrivent difficilement à entrer dans les critères d'innovation technologique des programmes nationaux ou européens type FEDER. Le terme « innovation » sera entendu au sens précisé dans le PDR Poitou-Charentes, soit : « *l'innovation n'est pas seulement technique, elle peut aussi être sociale ou résider dans la gouvernance* »...se référant à la mesure 16 et au programme LEADER pour garantir « *les démarches multipartenariales innovantes issues de volontés locales* ».

#### Objectifs stratégiques

- Promouvoir le territoire de Gâtine, les savoir-faire, les entreprises, les productions locales tant au sein qu'à l'extérieur du territoire de Gâtine.

<p><b>Proposition d'objectifs du dispositif d'aide, en lien avec la stratégie d'attractivité du territoire et d'innovation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager les acteurs économiques* du territoire à s'engager dans la stratégie Europe 2020 pour répondre aux objectifs de l'innovation et de la transition énergétique</li> <li>• Encourager la mutualisation des acteurs économiques du territoire pour répondre à cette stratégie européenne et renforcer la cohésion territoriale</li> <li>• Préserver et pérenniser l'activité économique locale par le maintien et le développement d'un tissu de TPE et de PME innovantes et attractives.</li> <li>• Encourager les démarches favorisant le développement de l'économie circulaire</li> </ul> <p><i>* Le terme « acteurs économiques » est pris au sens large, il englobe également le secteur agricole, les commerçants, les artisans...</i></p>
	<p style="text-align: center;"><b>Objectifs opérationnels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la visibilité et la fonctionnalité des zones d'activités économiques et commerciales</li> <li>• Accompagner les entreprises dans leur démarche de communication interne et externe au territoire</li> <li>• Soutenir le développement et la valorisation de labels de marques de territoire</li> <li>• Identifier et favoriser la création de filières pouvant s'appuyer sur les ressources locales</li> <li>• Encourager les TPE et le PME à développer des projets innovants et/ou à s'inscrire dans les programmes du FEDER.</li> <li>• Conforter l'expertise locale dans le domaine du conseil à l'innovation, de la transition énergétique, de la transmission des entreprises, de l'économie circulaire...</li> <li>• Développer la culture de l'expérimentation</li> </ul>
	<p style="text-align: center;"><b>Effets attendus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer l'attractivité du tissu économique local</li> <li>• Renforcer l'identité économique du Pays de Gâtine</li> <li>• Faciliter la transmission des entreprises</li> <li>• Faciliter l'accès des PME de Gâtine à la connaissance et aux programmes européens spécialisés dans l'innovation technologique</li> </ul>
<p><b>Exemples d'actions éligibles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Action de communication sur les zones d'activités du Pays de Gâtine</li> <li>• Requalification de la communication d'une zone d'activité existante</li> <li>• Action de participation des entreprises de Gâtine à des salons sur la thématique de l'innovation, de la transition énergétique soit en tant qu'exposant ou en tant que visiter</li> <li>• Aides à l'investissement des entreprises pour accroître leur capacité d'innovation</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aides à l'investissement des entreprises pour répondre aux objectifs européens en matière de transition énergétique</li> <li>• Aides à un investissement présentant un caractère innovant pour le territoire de la Gâtine mais ne répondant pas aux critères du FEDER</li> <li>• Actions d'animation et de sensibilisation dans le domaine de la transmission d'entreprises, de l'innovation, du marketing territorial, des enjeux de la transition énergétique</li> </ul>
<p><b>Bénéficiaires des subventions LEADER</b></p>	<p>Entreprises, chambres consulaires, collectivités locales et leur groupement, associations, Groupement d'Intérêt Economique européen</p>
<p><b>Dépenses éligibles</b></p>	<p><b>Investissements immatériels</b></p> <p>Etude (Audit et conseil ...) et actions de communication (signalétique, signalisation, panneaux, participation à des salons...) uniquement en prestation de service.</p> <p>Dépenses d'animation (frais de personnel et déplacement) uniquement pour des projets associant plusieurs acteurs du développement économique, sauf pour les entreprises dans le cadre de la mise en œuvre d'un process innovant.</p> <p>Les investissements de mises aux normes, les fournitures « bureaux », les frais de structures ne seront pas éligibles.</p> <p><b>Investissements matériels</b></p> <p>Investissement matériel, Prototypage...</p>

<p><b>Critères d'éligibilité</b></p>	<p>Les opérations proposées devront répondre à un ou plusieurs des objectifs stratégiques, opérationnels et des enjeux décrits précédemment dans la fiche action.</p> <p>Une grille de sélection avec un système de notation sera définie par le comité de programmation en fonction de la thématique du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Action de communications :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pertinence du plan de communication</li> <li>- Nombre de personne ciblée en communication</li> <li>- Nombre de structures partenaires associées à la démarche</li> <li>- Nombre d'objectifs du programme Leader visés par le projet</li> </ul> </li> <li>• <b>Actions innovantes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation de la demande en comité de programmation.</li> <li>- Pertinence du caractère innovant du projet pour le territoire</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Un seuil minimal de points sera nécessaire pour pouvoir accéder au financement du Leader.</b></p>										
<p><b>Indicateurs de réalisation</b></p>	<table border="1" data-bbox="464 768 1430 987"> <thead> <tr> <th>Description</th> <th>Objectifs chiffrés</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre d'actions de communication</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Nombre d'aides à l'investissement attribué pour l'innovation</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Nombre d'aides à l'investissement attribué pour la transition énergétique</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Nombre d'actions d'animation mises en place</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Description	Objectifs chiffrés	Nombre d'actions de communication		Nombre d'aides à l'investissement attribué pour l'innovation		Nombre d'aides à l'investissement attribué pour la transition énergétique		Nombre d'actions d'animation mises en place	
Description	Objectifs chiffrés										
Nombre d'actions de communication											
Nombre d'aides à l'investissement attribué pour l'innovation											
Nombre d'aides à l'investissement attribué pour la transition énergétique											
Nombre d'actions d'animation mises en place											
<p><b>Indicateurs de résultat</b></p>	<table border="1" data-bbox="464 1106 1430 1267"> <thead> <tr> <th>Description</th> <th>Objectifs chiffrés</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre de personne sensibilisée</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Nombre d'entreprises accompagnées</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Nombre de salariés</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Description	Objectifs chiffrés	Nombre de personne sensibilisée		Nombre d'entreprises accompagnées		Nombre de salariés			
Description	Objectifs chiffrés										
Nombre de personne sensibilisée											
Nombre d'entreprises accompagnées											
Nombre de salariés											
<p><b>Articulations prévues d'autres fonds</b></p>	<p>La mesure 6.4.1 du PRD Poitou-Charentes accompagne l'investissement d'entreprise dans les moins de 3 ans sans critère d'innovation.</p> <p>Le programme Leader interviendra sur des dépenses d'études (si elles ne sont pas éligibles au PRD) dans les entreprises de moins de trois. Le Leader interviendra sur les investissements liés à l'innovation des entreprises de plus de trois ans.</p> <p>Il restera à vérifier si, au regard de la réglementation européenne, le prototypage relève d'une dépense d'investissement ou de fonctionnement. Les services du GAL s'assureront que le projet n'est pas éligible au FEDER.</p>										
<p><b>Montant et Taux d'aides principaux co-financeurs envisagés</b></p>	<p>Le FEADER est calculé à partir de la dépense publique nationale (subvention Etat, Région, Département, autofinancement établissement public...) mobilisée sur le projet.</p> <p>Le montant FEADER ne pourra pas être supérieur à 100% de la dépense publique totale.</p> <p>Le GAL se réserve le droit d'appliquer le taux de 80% d'intervention du FEADER à un taux modulable de dépenses publiques totales ne dépassant pas les taux maximum précités, selon la qualité des projets proposés au regard de la grille d'analyse des critères de sélection. Le comité de programmation fixera un plancher et un plafond de montant maximum de FEADER.</p>										

	<p>Le Contrat de régional de développement durable de la Région Poitou-Charentes, la Dotation Equipement des territoires Ruraux – DETR interviennent sur les projets aménagements de Bourgs présentant un caractère qualitatif.</p> <p>Les communes ou des communautés de communes initiant des opérations d'aménagement.</p> <p>Concernant les opérations des maîtres d'ouvrages privés, le FISAC intervient à ce jour en complément de la commune de Parthenay sur le centre ville de Parthenay sur les devantures de commerces.</p> <p>Le dispositif « Coup de pouce » de la région n'exclut pas ce type de dépenses.</p> <p>Le Pays de Gâtine dans sa contractualisation avec la Région a identifié une enveloppe de 100 000 euros en contrepartie possible de l'intervention du programme Leader. Cette enveloppe est pré-réservée pour les maîtres d'ouvrages privés qui ont plus de difficultés à mobiliser des co-financements publics.</p>
<p><b>Financement FEADER affecté à la fiche action</b></p>	<p><b>250 000 euros</b>  <b>dont 60 000 euros affectés à la transition énergétique (objectif non contractuel)</b></p>